



Problème succession de mon père

Par **jackbene33**, le **30/07/2009** à **10:47**

Bonjour,

ma mère est décédée en 2001 après avoir donné en préciput a mes deux soeurs en 98 deux terrains de 1000m2 et de 1200 m2 laissant à mon père en usufruit une maison datant de 1830 avec un terrain de 900 m2.

n'arrivant pas à régler la succession nous avons du prendre un avocat qui a fait débouté le notaire et en mettre un nouveau.

La succession est calculée pour les unes sur les valeurs de déclarations fiscales c'est à dire pour le terrain de 1000 M2 24 000 euros au lieu de 77000 euros valeur d'expertise et le terrain de 1200 m2 valeur fiscale 45000 euros au lieu de 86 000 euros.

La maison nous revenant à ma soeur et a moi est estimée a la valeur de 2007 c'est à dire 224000 euros

est-il normal que les valeurs prises en compte ne sont pas celles du jour du décès de mon père ?

est-il normal que ce soient les valeurs fiscales et non pas les valeurs de l'expertise ?

Vous en remerciant par avance